

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2121>

Les revendications salariales du SNTRS-CGT

- ACTUALITES - Dossiers Thématiques - GRILLES - PPCR : décrets 2017-852 et 2017-853 -

Date de mise en ligne : mardi 23 mai 2017

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Les revendications salariales du SNTRS-CGT

Rémunérer les personnels de la recherche au niveau de leurs qualifications et de leurs missions, rendre attractive leurs carrières, c'est une nécessité urgente. Pour le SNTRS-CGT, cela passe par :

- une revalorisation du point d'indice qui garantisse un salaire minimum à 1800 Euros net et une refonte de l'ensemble des grilles assurant un salaire de fin de carrière double de celui de début de carrière.,
- Des améliorations de grilles avec des corps à deux grades pour les adjoints techniques, les techniciens.
- Le déroulé de la carrière effectif sur deux grades
- la reconnaissance des diplômes et des qualifications à leur juste niveau,
- le déblocage des carrières par un plan de reclassement des emplois. Notamment, pour les assistants ingénieurs des passages facilités entre le corps des assistants et des ingénieurs d'études.

Le développement de régimes indemnitaires tel que le Rifseep, basés sur le « management » et le « bien servir » ne correspond pas à nos attentes en matière de politique salariale et améliorations de nos rémunérations. Les personnels ne peuvent qu'y être perdants.

[Tract sur nos revendications pour les catégories B et C](#)

[Retour à l'analyse](#)